Calculs des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – Régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve Exercices se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Société d'intervention maritime, Est du Canada Ltée (la « Société »)

Notre opinion

À notre avis, les calculs des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (les « DCPV ») des régions des Grands Lacs, des Maritimes/du Québec et de Terre-Neuve des exercices se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020 ci-joints (les « informations financières ») ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à l'annexe A du rapport sur la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1er au 5 juin 1998, et à l'interprétation de cette formule décrite dans les notes annexes.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des informations financières de la Société, qui comprennent :

- les calculs des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (les « DCPV ») des régions des Grands Lacs, des Maritimes/du Québec et de Terre-Neuve des exercices se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020;
- ainsi que les notes annexes, y compris l'interprétation de la formule, tel qu'il est mentionné ci-dessus.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des informations financières au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Observations – Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur les notes annexes, qui décrivent le référentiel comptable appliqué. Les informations financières ont été préparées dans le but de fournir de l'information aux membres de la Société et à Transport Canada. En conséquence, il est possible que les informations financières ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs et à la direction de la Société, à ses membres et à Transport Canada et ne doit pas être diffusé à d'autres parties et ne doit pas être utilisé par d'autres parties que les administrateurs et la direction de la Société, ses membres et Transport Canada. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des informations financières

La direction de la Société (la « direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des informations financières conformément au référentiel comptable décrit dans les notes annexes, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est un référentiel approprié pour la préparation des informations financières dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières prises dans leur ensemble sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des informations financières prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les informations financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection



d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pricewaterhouse coopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 19 mars 2019

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) – Région des Grands Lacs

Pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020

	Prévisions de 2019 \$	Prévisions de 2020 \$
Charges et rendement des capitaux propres		
Rendement des capitaux propres (note 2)	169 000	169 000
Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)	210 000	200 000
Amortissement (note 4)	425 000	420 000
Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration	1 770 000	1 940 000
Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	79 000	79 000
	2 653 000	2 808 000
Autres produits (exclusion faite des DCPV)		
Droits d'inscription	300 000	300 000
Produits tirés de services, montant net	100 000	100 000
Intérêts	20 000	20 000
Autres	180 000	180 000
	600 000	600 000
Excédent de l'exercice précédent – produits comptabilisés d'avance		
au cours de l'exercice antérieur	604 000	<u>-</u>
	1 204 000	600 000
Charges nettes – produits tirés des DCPV requis	1 449 000	2 208 000
Nambas actionally de towns		
Nombre estimatif de tonnes	2 200 000	2 200 000
Produits pétroliers autres que l'asphalte Asphalte	3 300 000 300 000	3 300 000 300 000
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	0,420	0,640
Asphalte (note 6)	0,210	0,320

Les notes annexes font partie intégrante des présentes informations financières.

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) – Région des Maritimes/Québec

Pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020

	Prévisions de 2019 \$	Prévisions de 2020 \$
Charges et rendement des capitaux propres		
Rendement des capitaux propres (note 2)	404 000	404 000
Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)	570 000	530 000
Amortissement (note 4)	1 185 000	1 200 000
Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration	6 864 000	6 817 000
Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	190 000	190 000
	9 213 000	9 141 000
Autres produits (exclusion faite des DCPV)		
Droits d'inscription	1 000 000	1 000 000
Produits tirés de services, montant net	200 000	200 000
Intérêts	50 000	50 000
Autres	540 000	540 000
	1 790 000	1 790 000
Excédent de l'exercice précédent – produits comptabilisés d'avance		
au cours de l'exercice antérieur	2 279 000	
	4 069 000	1 790 000
Charges nettes – produits tirés des DCPV requis	5 144 000	7 351 000
Nambus satiusatif da tannas		
Nombre estimatif de tonnes	24 400 000	24 400 000
Produits pétroliers autres que l'asphalte Asphalte	24 400 000	24 400 000
лорнанс	200 000	200 000
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	0,210	0,300
Asphalte (note 6)	0,210	0,300
Aspirate (note o)	0,103	0,130

Les notes annexes font partie intégrante des présentes informations financières.

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) – Région de Terre-Neuve

Pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020

	Prévisions de 2019 \$	Prévisions de 2020 \$
Charges et rendement des capitaux propres Rendement des capitaux propres (note 2) Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3) Amortissement (note 4) Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	136 000 225 000 400 000 1 987 000 65 000	136 000 212 000 410 000 2 018 000 65 000
Autres produits (exclusion faite des DCPV)	2 813 000	2 841 000
Excédent de l'exercice précédent – produits tirés des DCPV requis Charges nettes – produits tirés des DCPV requis	502 000 2 311 000	2 841 000
Nombre estimatif de tonnes Produits pétroliers autres que l'asphalte Asphalte	33 000 000 50 000	33 000 000 50 000
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne Produits pétroliers autres que l'asphalte Asphalte (note 6)	0,070 0,035	0,086 0,043

Les notes annexes font partie intégrante des présentes informations financières.

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2020

1 Mode de présentation

Les informations financières ont été préparées dans le but de calculer les droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (les « DCPV ») pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020 conformément à l'annexe A du rapport sur la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1er au 5 juin 1998, et à l'interprétation de cette formule, d'après les charges nettes annuelles prévisionnelles. Les éléments des charges nettes sont les suivants :

- le rendement des capitaux propres;
- le service de la dette;
- l'amortissement;
- les frais d'exploitation; moins
- les autres produits.

2 Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est calculé d'après un taux annuel de 7,44 % pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020.

3 Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont calculés selon les taux et les conditions stipulés dans les ententes de crédit de la Société. Aux fins de ce calcul, un taux de 4,35 % a été utilisé pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020.

4 Amortissement des immobilisations

L'amortissement est calculé sur les durées de vie utile estimées des immobilisations selon la méthode linéaire aux taux suivants pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020.

Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique et logiciels	33,3 %
Matériel de communication	10 %
Matériel nautique	de 5 % à 10 %
Véhicules	30 %
Outils et matériaux de construction	5 %
Rampe de mise à l'eau	5 %
Entrepôt	5 %
Immeubles	5 %
Stocks terrestres	10 %
Améliorations locatives	10 %

(1)

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2020

5 Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont calculés selon les taux d'imposition fédéral et provincial combinés estimatifs en vigueur dans la zone d'intervention géographique de la Société. Un taux combiné de 32 % a été utilisé aux fins de ce calcul pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2019 et 2020.

6 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne (asphalte)

Les droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne pour l'asphalte correspondent à la moitié des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne pour les produits pétroliers autres que l'asphalte.